



Autorisation valable pour toutes les activités sportives et culturelles sur le territoire de la commune de Forest dans le respect des mesures et protocoles d'urgence visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19

Forest, le 8 février 2021

Considérant qu'il revient à l'autorité communale d'autoriser l'organisation d'activités sportives et culturelles (camps/stages, entraînements, compétitions) se déroulant sur son territoire conformément aux mesures d'urgence pour limiter la propagation coronavirus COVID-19,

Considérant que « les activités ludiques et créatives sont essentielles à la santé et au bien-être des enfants », tel qu'écrit dans les recommandations du Délégué général aux droits de l'enfant et de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse,

Je suis ravie d'autoriser l'organisation des activités sportives et culturelles sur le territoire de la commune de Forest, moyennant le respect le plus stricte des mesures d'urgence en vigueur pour limiter la propagation coronavirus COVID-19 et des protocoles y afférant.

Enfin, nous vous demandons instamment de contribuer à la diffusion des messages de sensibilisation.

La Bourgmestre F.F.

Mariam El Hamidine